DE L'INDUSTRIE





Industrie, Sciences et Technologie Canada Industry, Science and Technology Canada

Panneaux dérivés du bois — construction

Canadä

PROFIL

DE L'INDUSTRIE

PANNEAUX DÉRIVÉS DU BOIS — CONSTRUCTION

1988

AVANT-PROPOS

Étant donné l'évolution actuelle des échanges commerciaux et leur dynamique, l'industrie canadienne, pour survivre et prospérer, se doit de soutenir la concurrence internationale. Le profil présenté dans ces pages fait partie d'une série de documents qui sont des évaluations sommaires de la compétitivité de certains secteurs industriels. Ces évaluations tiennent compte de facteurs clés, dont l'application des techniques de pointe, et des changements qui surviendront dans le cadre de l'Accord de libre-échange. Ces profils ont été préparés en consultation avec les secteurs industriels visés.

Cette série est publiée au moment même où des dispositions sont prises pour créer le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, fusion du ministère de l'Expansion industrielle régionale et du ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Ces documents seront mis à jour régulièrement et feront partie des publications du nouveau ministère. Je souhaite que ces profils soient utiles à tous ceux que l'expansion industrielle du Canada intéresse et qu'ils servent de base aux discussions sur l'évolution, les perspectives et l'orientation stratégique de l'industrie.

Abobut Sa Salvet

Ministre

1. Structure et rendement

Structure

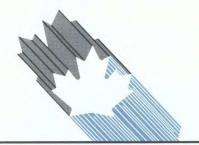
L'industrie canadienne des panneaux dérivés du bois destinés à la construction se compose de 2 grands sous-secteurs, soit le contreplaqué de résineux et les panneaux gaufrés et panneaux de particules orientées ou panneaux OSB. L'industrie des panneaux dérivés du bois non destinés à la construction fait l'objet d'un autre profil. Le placage de résineux, produit intermédiaire utilisé dans la fabrication du contreplaqué, est fabriqué par un certain nombre d'entreprises spécialisées de même que par des producteurs de contreplaqué. Comme il est exporté en quantités considérables pour la fabrication de contreplaqué de résineux, il est inclus dans ce dernier sous-secteur. Le panneau de particules orientées ou panneau OSB est un panneau à grandes particules de 2^e génération ayant des propriétés physiques supérieures, mais servant aux mêmes usages que le panneau gaufré.

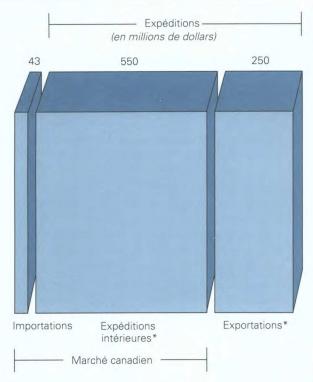
Le contreplaqué de résineux est fabriqué dans des usines spécialisées qui produisent elles-mêmes le placage dont elles ont besoin à l'aide de dérouleuses ou l'achètent à d'autres fabricants. Les feuilles de placage sont d'abord coupées pour enlever les planures, puis mises à sécher, traitées avec une colle insoluble et comprimées sous des presses à chaud à ouvertures multiples. Le contreplaqué est généralement fabriqué en panneaux de 4 pi x 8 pi ou 1,22 m x 2,44 m, bien que certaines usines produisent des feuilles de dimensions différentes pour des utilisations particulières.

Les panneaux gaufrés et les panneaux OSB sont fabriqués dans des usines qui débitent les billes de tremble en flocons ou copeaux rectangulaires. Une fois secs, les flocons sont mélangés à de la résine et déposés sur des mats en mouvement constant. Dans certaines usines, les particules et les copeaux sont placés dans différents sens à la grandeur du mat pour donner diverses propriétés physiques au produit fini. Le mat est alors pressé à chaud en grands panneaux qui sont ensuite coupés aux dimensions standard, bien que d'autres formats soient aussi disponibles.

Le contreplaqué de résineux, les panneaux gaufrés et les panneaux OSB se font concurrence. Ils sont généralement vendus en panneaux de dimensions standard destinés à la construction, à l'emballage et à d'autres usages industriels. Le contreplaqué de résineux, qui comprend des produits spéciaux améliorés comme le contreplaqué revêtu pour le coffrage du béton, est utilisé en construction pour la pose de l'infrastructure, ainsi que pour l'emballage et divers usages industriels sur les marchés intérieur et extérieur. Les panneaux gaufrés et les panneaux OSB servent à la construction résidentielle et commerciale, tant au Canada qu'aux États-Unis. A l'heure actuelle, seules des quantités limitées de panneaux gaufrés et de panneaux OSB sont exportées outre-mer, et il s'agit presque toujours de panneaux bruts.

Comme tous les produits de cette industrie sont fabriqués avec des adhésifs hydrofuges, ils sont utilisés pour l'extérieur des bâtiments. Au Canada, particulièrement dans l'Est, les panneaux gaufrés et les panneaux OSB moins coûteux ont remplacé le contreplaqué de résineux dans la construction résidentielle. L'industrie des panneaux ne subit la concurrence d'aucun autre produit, sauf dans le domaine du contreventement dans la construction résidentielle.





1986 - Importations, exportations et expéditions intérieures.

* Estimations d'ISTC.

En 1986, cette industrie expédiait pour quelque 800 millions de dollars de marchandises, soit environ 6,8 p. 100 des expéditions de produits du bois. Près de 80 p. 100 du contreplaqué de résineux et quelque 50 p. 100 des panneaux gaufrés et de panneaux OSB étaient écoulés sur le marché intérieur. Les expéditions intérieures de contreplaqué de résineux étaient évaluées à 400 millions et celles de panneaux gaufrés et de panneaux OSB, à 150 millions. Cette industrie assure quelque 6 700 emplois directs auxquels s'ajoutent les emplois procurés par les activités forestières qui s'y rattachent.

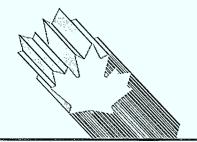
En 1986, cette industrie exportait pour 250 millions de dollars de produits, soit des panneaux gaufrés et des panneaux OSB ainsi que du placage de résineux vers les États-Unis, et du contreplaqué de résineux vers la CEE et le Japon. Les exportations représentaient environ 31 p. 100 de la valeur des expéditions de panneaux dérivés du bois destinés à la construction. Les importations surtout du contreplaqué de résineux provenant des États-Unis — représentaient 7 p. 100 du marché canadien des panneaux. Sauf pendant les périodes où la production a diminué, les importations de contreplaqué n'ont occupé qu'une faible place sur le marché canadien, en raison des différentes normes en usage, de l'importance des tarifs canadiens et des taux de change défavorables aux importations au Canada.

Le sous-secteur du contreplaqué de résineux utilise 2 types principaux d'essences à croissance relativement lente, soit le sapin de Douglas, qui pousse surtout dans le sud-ouest de la Colombie-Britannique, ainsi que le sapin-pin-épinette, espèces qu'on trouve partout au Canada. Étant donné que ces essences sont très recherchées par l'industrie du bois de sciage résineux et qu'elles poussent lentement, elles représentent une source d'approvisionnement de moins en moins abondante. ce qui a amené l'industrie de la côte de la Colombie-Britannique à utiliser de la pruche et du sapin baumier pour la fabrication du contreplaqué. Toutefois, à moyen et à long terme, les producteurs devraient disposer d'un approvisionnement suffisant en billes de déroulage. Par ailleurs, les panneaux gaufrés et les panneaux OSB sont presque entièrement fabriqués à partir de tremble, essence à croissance rapide qui pousse en abondance

Ce sous-secteur du contreplaqué de résineux compte 24 usines de contreplaqué et 10 usines de placage. Quant au sous-secteur des panneaux gaufrés et des panneaux OSB, il regroupe 14 usines dont une n'est pas en activité et plusieurs autres sont en construction. Environ la moitié des usines de cette industrie, soit près de 60 p. 100 de la capacité totale de production, appartient à de grandes sociétés forestières intégrées. Huit des usines canadiennes de panneaux gaufrés et de panneaux OSB sont la propriété d'entreprises qui fabriquent aussi du contreplaqué de résineux. Parmi les usines de contreplaqué non associées à des fabricants de panneaux gaufrés et de panneaux OSB, une est la propriété d'un gouvernement provincial et le reste appartient à des petites coopératives ou à des entreprises indépendantes.

Même si les installations de production de panneaux sont de propriété canadienne à environ 65 p. 100, une part importante appartient à des intérêts étrangers, particulièrement dans le soussecteur du contreplaqué. Quatre usines de contreplaqué de résineux sont sous contrôle américain, 4 sous contrôle néo-zélandais et une autre appartient en partie à un groupe japonais. En outre, 3 des producteurs de placage de résineux sont de propriété étrangère. Dans le sous-secteur des panneaux gaufrés et des panneaux OSB, 5 des usines canadiennes en service appartiennent en grande partie à des intérêts américains.

La vente sur le marché intérieur est assurée par des entreprises de distribution intégrées — dont certaines appartiennent aux producteurs —, des grossistes indépendants et des centres de matériaux de construction. Un nombre restreint d'exportateurs vend du contreplaqué de résineux à l'étranger. Aux États-Unis, les panneaux gaufrés et les panneaux OSB canadiens sont vendus par un réseau semblable composé de sociétés de distribution intégrées et de grossistes, dont certaines appartiennent à des producteurs américains. Ajoutons qu'un producteur canadien intégré a établi un système de distribution aux États-Unis pour y vendre ses produits du bois.



La capacité de l'industrie canadienne est évaluée à quelque 5 milliards de pieds carrés (MPC) pour une épaisseur de 3/8 de po, soit 4,4 millions de mètres cubes (MMC). La capacité de l'industrie américaine est estimée à 32 MPC, soit 28,3 MMC. Les usines canadiennes fournissent environ 12 p. 100 de la capacité mondiale, évaluée à plus de 40 MPC, soit plus de 35 MMC.

Le sous-secteur canadien des panneaux gaufrés et des panneaux OSB représente environ 34 p. 100 de la capacité nord-américaine. Jusqu'ici, les exportations outre-mer ont été limitées en raison des tarifs élevés, de la non-homologation des produits par les différents codes du bâtiment étrangers, des frais de transport élevés comparés à ceux du contreplaqué de résineux et du manque d'information sur la plupart des marchés extérieurs. En fait, avant l'ouverture récente de plusieurs usines en Europe de l'Ouest et en Nouvelle-Zélande, les panneaux gaufrés et les panneaux OSB n'étaient vendus qu'en Amérique du Nord.

En 1987, plusieurs usines de panneaux gaufrés et de panneaux OSB ont ouvert leurs portes en Colombie-Britannique et en Alberta. Des usines de panneaux gaufrés et de panneaux OSB sont en chantier en Ontario et au Québec et plusieurs autres sont à l'étude. Dans le sous-secteur du contreplaqué de résineux, même s'il n'est prévu aucune nouvelle usine, la capacité de production augmente sensiblement grâce à la modernisation des usines en activité. Une usine de placage de résineux est entrée en production en 1988.

Environ 85 p. 100 de la capacité de production de contreplaqué de résineux sont concentrés en Colombie-Britannique, le reste étant réparti ailleurs au pays. Quelque 90 p. 100 de la capacité de production de placage de résineux se trouvent en Colombie-Britannique, le reste, en Alberta. Pour les panneaux gaufrés et les panneaux OSB, la capacité de production se répartit ainsi : Prairies, 33 p. 100; Québec, 26 p. 100; Ontario, 24 p. 100; Colombie-Britannique, 11 p. 100 et provinces de l'Atlantique, 6 p. 100.

Rendement

Dans cette industrie, étant donné leur prix, les panneaux gaufrés et les panneaux OSB ont souvent remplacé le contreplaqué de résineux. De 1977 à 1987, la capacité canadienne de production de panneaux gaufrés et de panneaux OSB a grimpé rapidement, passant de 12 à environ 47 p. 100 de la capacité totale de production de panneaux. De 1978 à 1987, la production de panneaux gaufrés et de panneaux OSB a augmenté en moyenne d'environ 13 p. 100. De 1973 à 1978, la production de contreplaqué de résineux s'est accrue à un taux annuel moyen de 3,5 p. 100, mais de 1978 à 1982, elle a diminué de 10,2 p. 100.

Après la récession du début des années 80, la production de contreplaqué de résineux retrouvait les niveaux du début des années 70, la croissance globale de l'industrie résultant de l'essor de la construction résidentielle et de la vigueur des exportations de panneaux gaufrés et de panneaux OSB aux États-Unis.

La part des exportations dans la production canadienne de contreplaqué de résineux a longtemps été stable à environ 20 p. 100. Toutefois, ces 3 dernières années, elle a diminué, tombant à 12 p. 100 en 1987. Dans la CEE, le contreplaqué américain continue de livrer une vive concurrence au contreplaqué canadien sur le plan des prix. Les exportations de panneaux gaufrés et de panneaux OSB vers les États-Unis ont augmenté ces 5 dernières années, malgré la concurrence livrée par le contreplaqué américain et la hausse de la production américaine.

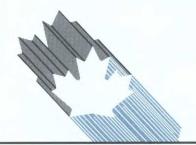
En 1987, les usines canadiennes de panneaux tournaient à environ 90 p. 100 de leur capacité. Ce taux aurait été encore plus élevé sans l'entrée en service d'usines de panneaux gaufrés et de panneaux OSB et la modernisation de plusieurs usines de contreplaqué. L'industrie américaine ne tournait qu'à 81 p. 100 de sa capacité, en raison là aussi de l'ouverture d'usines de panneaux gaufrés et de panneaux OSB. Ces 5 dernières années, la hausse rapide de la production de ces panneaux a créé un surplus sur le marché intérieur de la construction, provoquant une chute des prix des panneaux gaufrés, des panneaux OSB et du contreplaqué de résineux.

Auparavant, les panneaux gaufrés et les panneaux OSB se vendaient environ 15 p. 100 moins cher que le contreplaqué de résineux. Les récents surplus et le regain de popularité du contreplaqué de résineux ont accru la différence de prix entre les 2 produits en Amérique du Nord. Au cours du premier trimestre de 1988, le contreplaqué de résineux se vendait de 35 à 50 p. 100 plus cher que les panneaux gaufrés et les panneaux OSB. L'élargissement de cet écart résultait de la surproduction dans le sous-secteur des panneaux gaufrés et des panneaux OSB et de la préférence de certains constructeurs et consommateurs pour le contreplaqué de résineux.

2. Forces et faiblesses

Facteurs structurels

Les usines canadiennes de panneaux gaufrés et de panneaux OSB sont de moindre envergure que les plus importantes usines en service ou en construction aux États-Unis, même si les nouvelles usines canadiennes sont grandes et conçues pour profiter d'économies d'échelle. Contrairement à la plupart des usines canadiennes, certaines installations américaines de panneaux OSB construites au milieu des années 80 ont une capacité de production faible, car elles ont été prévues pour servir des marchés régionaux.



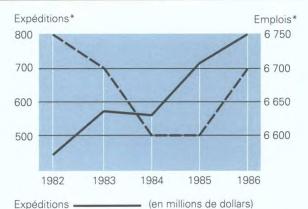
La capacité de production des usines canadiennes de contreplaqué de résineux est semblable à celle des usines américaines. Une des principales différences entre le sous-secteur canadien du contreplaqué de résineux et le sous-secteur américain correspondant est la répartition de la production par catégorie. Aux États-Unis, environ 45 p. 100 de la production de contreplaqué de résineux sont de catégorie C-D. Il s'agit d'une catégorie inférieure de panneau à contreventement qui n'est pas fabriquée au Canada, mais qui livre une vive concurrence aux panneaux canadiens sur les marchés étrangers où le prix est un facteur important. Au Canada, la production de contreplaqué de catégorie C-D n'est pas jugée viable sur le plan commercial.

Pour le contreplaqué de résineux, les panneaux gaufrés et les panneaux OSB fabriqués au Canada, les coûts des matières premières représentent respectivement environ 40 et 35 p. 100 du coût de fabrication. Ils seraient quelque peu inférieurs à ceux observés aux États-Unis. L'augmentation récente des droits de coupe imposés par certaines provinces et la concurrence touchant les ressources naturelles ont fait grimper le coût des matières premières dans ce sous-secteur.

Le bois servant à la fabrication des panneaux gaufrés et des panneaux OSB, soit du tremble facile à obtenir, coûte moins cher que le bois utilisé pour le contreplaqué. Toutefois, l'ouverture d'usines de pâtes utilisant d'importantes quantités de tremble, surtout dans l'Ouest canadien, devrait accroître la demande et faire monter les prix du bois. Enfin, l'industrie américaine craint de ne pas disposer d'un approvisionnement suffisant en matières premières pour maintenir à long terme sa production au niveau actuel.

La résine, l'énergie et la main-d'œuvre sont les principaux facteurs des coûts de fabrication. Pour le contreplaqué de résineux, les coûts moyens de fabrication seraient légèrement plus élevés au Canada qu'aux États-Unis. Par ailleurs, si les coûts de la résine et de la main-d'œuvre sont supérieurs au Canada, ils sont compensés en partie par les coûts plus bas de l'énergie et des matières premières. En général, les fabricants canadiens de panneaux gaufrés et de panneaux OSB ont des coûts de production inférieurs à ceux des fabricants américains.

Comme les frais de transport sont élevés, il est important que les installations de production se trouvent à proximité des principaux marchés. A cet égard, le sous-secteur des panneaux gaufrés et des panneaux OSB jouit d'un avantage sur celui du contreplaqué de résineux, car environ la moitié de sa capacité de production est située près des grands marchés de l'Est canadien.



xpeditions — (en millions de don

* Estimations d'ISTC.

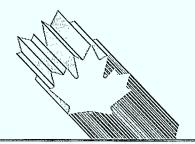
Emplois ————

Dans les Prairies, les producteurs de panneaux gaufrés et de panneaux OSB qui approvisionnent les grands marchés de l'Est pourraient disposer d'un avantage au chapitre du transport sur les producteurs de contreplaqué de résineux de la Colombie-Britannique, mais le poids des panneaux gaufrés et des panneaux OSB, plus lourds que le contreplaqué de résineux, compense largement cet avantage.

Facteurs liés au commerce

Les tarifs canadiens et américains, actuellement de 15 et de 20 p. 100 respectivement, limitent le commerce de contreplaqué de résineux entre le Canada et les États-Unis. En vertu du GATT, certaines catégories de contreplaqué de résineux sont exportées en franchise vers la CEE sous réserve d'un quota annuel global de 650 000 mètres cubes, soit 736 MPC pour une épaisseur de 3/8 po. Les volumes excédant ce quota sont assujettis à un tarif de 10 p. 100. La CEE importe également certaines catégories et épaisseurs non incluses dans le quota et soumises à ce tarif. Quant au Japon, un tarif de 15 p. 100 et la concurrence livrée par les fabricants asiatiques de contreplaqué de bois feuillu ont limité les exportations canadiennes vers ce pays. Toutefois, les tarifs japonais sur le contreplaqué ont récemment été réduits à 10 p. 100; de plus, le contreplaqué canadien de résineux utilisé dans la construction résidentielle peut être classifié dans les usines canadiennes en fonction des normes japonaises.

Les États-Unis sont le principal marché d'exportation du Canada pour les panneaux gaufrés et les panneaux OSB, l'homologation de ce produit par les codes américains du bâtiment résidentiel, un tarif de 4 p. 100 et un marché en expansion rapide favorisant les exportations canadiennes. Les exportations vers les autres marchés, dont la CEE, sont limitées par un tarif de 10 p. 100, la nonhomologation des panneaux gaufrés et des panneaux OSB par les codes du bâtiment européens et un manque de connaissance du produit. Au Canada, le tarif levé sur les importations est de 4 p. 100.



En vertu de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) a évalué la catégorie américaine C-D de contreplaqué de résineux pour déterminer si elle pouvait être utilisée dans les habitations financées par la Société, mais celle-ci a maintenu sa décision de ne pas autoriser l'utilisation de ce produit. L'Accord prévoit un processus d'examen auquel les États-Unis ont décidé de renoncer au profit de la création d'un comité de spécialistes des 2 pays qui établira les « critères de durabilité de l'adhérence » et les « méthodes d'essai » nécessaires à l'élaboration de normes communes.

Les nouveaux recours commerciaux et le principe de l'arbitrage des différends prévus par l'Accord seront importants pour cette industrie. En attendant le règlement de la question des normes relatives au contreplaqué, les États-Unis ont indiqué qu'ils ne procéderaient pas à l'élimination progressive des tarifs imposés sur le contreplaqué de résineux, les panneaux gaufrés et les panneaux OSB ou les panneaux de particules. Le Canada estime que cette position va à l'encontre de l'Accord, mais il se réserve lui aussi le droit de retarder la mise en application des concessions tarifaires.

Facteurs technologiques

L'industrie canadienne du contreplaqué de résineux dépend en grande partie des fabricants étrangers de matériel, américains ou autres, pour l'acquisition de machines importantes comme les presses, les dérouleuses standard et les séchoirs. Le Canada fabrique du matériel spécialisé pour le massicotage, le tri et la manutention du placage qui est également vendu aux concurrents étrangers. Une grande partie de l'outillage utilisé par les usines canadiennes et américaines de panneaux gaufrés et de panneaux OSB provient de l'étranger, surtout de la République fédérale d'Allemagne.

La compétitivité des entreprises canadiennes devrait augmenter grâce à l'utilisation de fibres de qualité supérieure et à la réduction des coûts de fabrication découlant d'innovations récentes comme les tours sans fuseau, les machines à inciser le placage, les lecteurs d'humidité et les nouveaux procédés d'encollage. Ces innovations ouvriront des débouchés pour le placage de résineux sur les marchés des pays du Pacifique. Au Canada, en République fédérale d'Allemagne, en Scandinavie et aux États-Unis, les fabricants et les fournisseurs de matériel jouent un rôle important dans cette industrie, de sorte que les techniques de pointe sont à la disposition de tous.

Un certain nombre de grandes entreprises disposent de la technologie nécessaire à la création et à l'amélioration des produits courants comme le contreplaqué et les panneaux revêtus pour le coffrage du béton. Des recherches sont en cours pour améliorer la stabilité des panneaux gaufrés et des panneaux OSB, ce qui permettra de réduire le gonflement dû à l'humidité et de traiter les panneaux avec des agents chimiques de conservation.

Par ailleurs, les recherches visant la création de nouvelles résines devraient profiter aux fabricants de contreplaqué, de panneaux gaufrés et de panneaux OSB.

Forintek Canada Corp. et le Plywood Technical Centre du Council of Forest Industries (COFI) de la Colombie-Britannique mettent au point des techniques pour améliorer les produits et les procédés de fabrication.

Autres facteurs

Cette industrie a de faibles marges d'exploitation; ses exportations sont très sensibles aux fluctuations des taux de change, comme en témoigne la baisse des exportations canadiennes de contreplaqué de résineux vers l'Italie, notée au début des années 80.

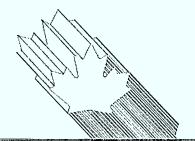
L'industrie de la construction étant un des principaux débouchés pour les panneaux dérivés du bois, le caractère cyclique de cette industrie a des répercussions importantes sur les fabricants de contreplaqué, de panneaux gaufrés et de panneaux OSB. Dans le sous-secteur du contreplaqué de résineux, les variations saisonnières de la demande sont compensées par les exportations vers la CEE effectuées chaque année en franchise pendant le premier semestre en vertu des quotas précités.

3. Évolution de l'environnement

L'industrie des panneaux reste liée à celle de la construction résidentielle, tant au Canada qu'aux États-Unis. Selon les prévisions, l'essor de la construction non résidentielle, du secteur de la réparation et de la rénovation ainsi que la multiplication des utilisations industrielles entraîneront une hausse générale de la demande à long terme, malgré la baisse du nombre de mises en chantier. Au Canada, le marché de la réparation et de la rénovation, en plein essor, représente actuellement quelque 16 p. 100 de la demande.

A long terme, les panneaux gaufrés et les panneaux OSB continueront de remplacer le contreplaqué et devraient répondre à 75 p. 100 de la demande de panneaux d'ici l'an 2010. L'industrie du contreplaqué de résineux devra soit continuer à chercher d'autres débouchés à l'étranger, soit trouver de nouvelles applications, soit créer des produits améliorés ou de valeur supérieure. Toutefois, ce sous-secteur a retrouvé une part du marché intérieur des toitures de bâtiments résidentiels.

L'industrie américaine du contreplaqué de résineux devrait intensifier ses activités de commercialisation en Europe de l'Ouest et ailleurs, car elle perd de plus en plus de terrain sur son marché intérieur au profit des panneaux gaufrés et des panneaux OSB.



La part du marché américain des panneaux gaufrés et des panneaux OSB détenue par le Canada est tombée de 46 p. 100 en 1981 à 17 p. 100 en 1987, et continuera à baisser au cours des prochaines années en raison de l'expansion de la capacité de production américaine. Toutefois, les exportations canadiennes vers les États-Unis devraient continuer d'augmenter.

Les marchés d'outre-mer comme la CEE et le Japon, qui absorbent quelque 20 p. 100 de la production canadienne, demeureront importants pour le contreplaqué de résineux canadien. Toutefois, le contreplaqué américain de catégorie C-D et les contreplaqués fabriqués en Europe de l'Ouest et ailleurs devraient livrer une vive concurrence aux produits canadiens. Les exportations de contreplaqué canadien au Japon devraient continuer de croître en raison de la réduction récente des tarifs imposés par ce pays et de l'approbation par le gouvernement japonais du COFI à titre d'organisme d'essai étranger. Cette décision permettra aux usines canadiennes agréées par le COFI d'apposer sur les catégories de contreplaqué de résineux destinées à la construction domiciliaire un sceau attestant que le produit répond aux normes japonaises, évitant une reclassification coûteuse au Japon.

L'application des plus récentes techniques dans cette industrie devrait améliorer l'utilisation des matières premières ainsi qu'accroître la productivité et les économies d'énergie. Récemment, les travaux de R-D ont porté sur la modification de la feuillure du contreplaqué destiné aux toitures, les adhésifs en mousse, le matériel d'encollage, les lecteurs d'humidité et les presses à injection de vapeur.

Le nombre d'emplois ne changera guère à moyen terme, mais sa répartition entre les 2 sous-secteurs devrait se modifier, car les panneaux gaufrés et les panneaux OSB continuent d'augmenter leur part de la production totale.

4. Évaluation de la compétitivité

Le sous-secteur du contreplaqué de résineux reste compétitif sur le marché intérieur et plusieurs marchés étrangers, même si les panneaux gaufrés et les panneaux OSB continuent de remplacer ce produit comme contreventement dans la construction résidentielle. Le contreplaqué de résineux l'emporte pour certaines utilisations industrielles, dont le coffrage du béton et l'emballage. La diminution sensible des coûts de fabrication résultant des derniers progrès techniques et des investissements faits par l'industrie aura d'importantes répercussions.

Si les discussions en cours entre le Canada et les États-Unis sur l'harmonisation des normes relatives au contreplaqué de résineux aboutissent et si les réductions de tarifs entrent en vigueur, cette industrie devra rationaliser et adapter ses activités. Bien que le commerce du contreplaqué de résineux entre les 2 pays soit actuellement limité, l'élimination des tarifs pourrait entraîner pour le Canada une hausse des importations de contreplaqué américain de catégorie C-D et une hausse des exportations de catégories spéciales de contreplaqué de résineux, aux États-Unis.

Actuellement, le sous-secteur canadien des panneaux gaufrés et des panneaux OSB est compétitif. Les usines canadiennes plus anciennes feront l'objet d'une certaine rationalisation, mais les panneaux gaufrés et les panneaux OSB pourraient continuer de pénétrer sur les marchés du contreventement pour bâtiments résidentiels et gagner du terrain dans des secteurs en expansion comme la rénovation, les applications industrielles et le bricolage. Les débouchés à l'étranger ont été limités et le resteront un certain temps, en raison des barrières douanières et de la non-homologation du produit à l'extérieur de l'Amérique du Nord. Une fois réglée la question des normes relatives au contreplaqué de résineux, l'Accord de libreéchange devrait avoir des répercussions positives sur l'industrie canadienne des panneaux gaufrés et des panneaux OSB.

Les nouveaux recours commerciaux et le principe de l'arbitrage des différends prévu par l'Accord faciliteront l'accès aux marchés pour les produits de l'industrie des panneaux.

'Pour de plus amples renseignements sur ce dossier, s'adresser à :

Transformation des richesses naturelles Industrie, Sciences et Technologie Canada Objet : Panneaux dérivés du bois — Construction 235, rue Queen Ottawa (Ontario) K1A 0H5

Tél.: (613) 954-3039

PRINCIPALES S	TATISTIQUES		Sign of the	C	TI 25	22 et	2593	(1980
		1973	1981	1982	1983	1984	1985	1986
	Établissementse	28	44	45	46	45	45	46
	Emploise	5 000	6 600	6 750	6 700	6 600	6 600	6 700
	Expéditions*/e	327	606	441	578	571	715	800
STATISTIQUES	COMMERCIALES							
		1973	1981	1982	1983	1984	1985	1986
	Exportations*/e	70	149	165	195	247	275	250
	Expéditions intérieures*/e	257	457	276	383	324	440	550
	Importations*	24	42	12	14	18	19	43
	Marché intérieur*/e	281	499	288	397	342	459	593
	Exportations (en % des expéditions)	21	25	37	34	43	38	31
	Importations (en % du marché intérieur)	9	8	4	4	5	4	7
	Part canadienne du marché international (en %)	7	10	9	10	13	13	12
	Source des importations (en %)	II.		ÉU.	CEE		Asie	Autres
		198 198 198	33	99 99 99			1 1 1	
		198	35	99 99	_		1	
	Destination des exportations (en %)	PAT I		ÉU.	CEE		Asie	Autres
		198 198 198 198	33 34 35	27 41 50 56 62	69 54 46 39 34		3 3 2 3	1 2 1 3 1

RÉPARTITION RÉGIONALE — Moyenne des 3 dernières années

	Atlantique	Québec	Ontario	Prairies	СВ.
Établissements (en %)	1	11	13	20	55
Emplois (en %)	1	7	14	18	60
Expéditions (en %)	1	17	21	21	40

PRINCIPALES SOCIÉTÉS

Nom	Propriété	Emplacement
Weldwood of Canada Limited	américaine	Vancouver, Williams Lake et Quesnel (CB.) Slave Lake (Alberta) Longlac (Ontario)
Fletcher Challenge Canada Ltd.	néo-zélandaise	Delta, New Westminster Kelowna et Armstrong (CB.)
MacMillan Bloedel Limited	canadienne	Port Alberni (CB.) Hudson Bay (Saskatchewan) Thunder Bay (Ontario)
Normick Perron Inc.	canadienne	La Sarre, Val-d'Or et Chambord (Québec)
Pelican Spruce Mills Ltd.	canadienne	Edson et Drayton Valley (Alberta)

Les données utilisées dans ce profil proviennent de Statistique Canada.

e Estimations d'ISTC.

* Les montants indiqués sont exprimés en millions de dollars.



régionaux Bureaux

Colombie-Britannique

800, place Victoria

Tour de la Bourse

Québec Terre-Neuve

Tél.: (709) 772-4053 P1B 3R9 ST. JOHN'S (Terre-Neuve) C.P. 8950 90, avenue O'Leary Parsons Building

Ile-du-Prince-Edouard

Tél.: (902) 566-7400 C1A 7M8 (Ile-du-Prince-Edouard) CHARLOTTETOWN C.P. 1115 bureau 400 134, rue Kent Confederation Court Mall

Nouvelle-Ecosse

B315A8 (Nouvelle- Ecosse) **HALIFAX** C.P. 940, succ. M 1496, rue Lower Water

Tél.: (902) 426-2018

Tél.: (506) 857-6400 EIC 8b6 MONCTON C.P. 1210 770, rue Main

(Nonveau-Brunswick)

Nouveau-Brunswick

PU 3107

QUEEN HD 9505 .C3 I5 S14 198 Canada. Industry, Science an Structural wood-based panel

KIA OHS (Ontario) AWATTO 235, rue Queen Technologie Canada Industrie, Sciences et communications Direction générale des

Centre des entreprises

de ce profil, s'adresser au :

Pour obtenir des exemplaires

1773-399 (E13) : 19T

DATE DUE - DATE DE RETOUR

Tél.: (403) 668-4655

WHITEHORSE (Yukon)

108, rue Lambert

Tél.: (604) 666-0434

(Colombie-Britannique)

650, rue Georgia ouest

9e étage, bureau 900

YIA 1Z2

λυκοη

8H9 89A

VANCOUVER

C.P. 11610

Scotia Tower

bureau 301

ISTC 1551 (8/88)

Tél.: (403) 49!

EDMONTON

Cornerpoint Bi

7él.: (306) 97£

105, 21e Rue (

Saskatchew

Tél.: (204) 983

MINNIBEC (M

330, avenue P

Tél.: (416) 973-5000

(OinstnO) OTNOROT

1, rue Front ouest

Tél.: (514) 283-8185

MONTREAL (Québec)

Dominion Public Building

Manitoba

PAI LOM

4e étage

Ontario

H4Z 1E8

C.P. 247

bureau 3800

B3C 2V2

C.P. 981 bureau 608

pureau 505 10179, 105e R

T5J 353

Alberta

21K 0B3 SASKATOON

6e étage